



## **Lettre ouverte**

**à**

**Monsieur le Premier ministre**

Paris, le 19 février 2013

Monsieur le Premier ministre,

La Fédération des Fonctions Publiques CFE-CGC attire votre attention sur la gravité de la situation dans laquelle se trouvent l'ensemble des fonctionnaires et agents des trois fonctions publiques.

En effet, comme suite à la réunion organisée par la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, le 7 février dernier, relative aux rémunérations et carrières des fonctionnaires et des agents publics, la Fédération des Fonctions Publiques CFE-CGC tire le signal d'alarme.

Les deux seules propositions faites par Madame la Ministre se cantonnent aux agents de catégorie C, repoussant aux calendes grecques l'établissement d'un réel plan de revalorisation des rémunérations et carrières pour l'ensemble des agents publics et des fonctionnaires :

- la seule annonce positive concrète pour 2013 est le décontingement du 8ème échelon de l'échelle 6, mais qui concrètement ne concerne qu'une petite partie des agents de la catégorie C ;
- l'annonce d'un calendrier de "négociations" avec les organisations syndicales qui devrait commencer à partir de mi-mars pour se dérouler jusqu'à l'été, mais ne concernant là encore que la catégorie C.

La Fédération des Fonctions Publiques CFE-CGC dénonce donc un traitement inéquitable et injuste pour l'ensemble des acteurs du service public.

Le ciblage unique des basses rémunérations va conduire à un nouvel écrasement de la grille salariale et à celui des agents. En effet, si on augmente les salaires des plus faibles mais qu'on ne fait rien pour les catégories B et A, nous serons bientôt dans un système absurde qui ne reconnaît plus aucun niveau de compétences et de responsabilités.

A titre d'information, la paupérisation des jeunes cadres A sur les quinze dernières années est catastrophique : en 1995, un attaché à l'indice 349 débutait avec un traitement indiciaire brut équivalent au SMIC+48% ; en 2013, un attaché dans la même situation percevait un traitement brut indiciaire égal au SMIC + 13%.

Voilà une bien piètre prise en compte des années d'études supérieures. C'est dire le malaise qui existe aujourd'hui ! Ce malaise se retrouve également dans certains salaires des Fonctions publiques qui ne sont parfois pas bien éloignés du seuil de pauvreté, c'est-à-dire 964€ par mois pour une personne.

La seule décision juste et équitable serait de revaloriser le point d'indice qui est le seul outil permettant de maintenir la sauvegarde du pouvoir d'achat des fonctionnaires en activité ou qui partent à la retraite. La non revalorisation du point d'indice a pour effet direct, lors du calcul de la pension, de faire baisser le montant des retraites à venir, lui-même calculé sur un point d'indice notablement en retard par rapport au renchérissement du coût de la vie.

Monsieur le Premier ministre, vous constaterez comme nous que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 aucune revalorisation du point d'indice n'a été effectuée. Au total, depuis l'année 2000, la valeur du point d'indice aura été revalorisée de 9% et l'inflation aura atteint 26% !

L'abrogation du jour de carence constitue la seconde exigence de la Fédération des Fonctions Publiques CFE-CGC avec les propositions de Madame la Ministre. Celle-ci nous a présenté le maintien du jour de carence comme une mesure équitable vis-à-vis des salariés du privé. Cette mesure dont on n'est même pas certain qu'elle fasse quelques économies de bouts de chandelle ne peut ainsi trouver la justification de son maintien. Aujourd'hui il n'est pas utile de jouer sur le clivage public/privé qui est tant nuisible au débat et est toujours utilisé dans le même sens. D'autant que les employeurs privés prennent très souvent à leur charge la journée de carence, ce qui n'est pas le cas dans la fonction publique.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien donner à nos revendications, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.